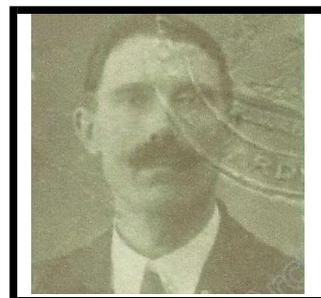


JOURDAN

Régis Ferdinand



né le.....: 9 Mai 1894 à Soccia (Corse)

de.....: Marie Jean Louis Florentin JOURDAN, garde chasse, & Virginie LAURENT

marié le:

décédé le ...:

Profession.. Employé de commerce

1914 : Ajourné "Faiblesse"
1914 : (2ème fois) Ajourné "Faiblesse"
1915 : avec classe 1917 Ajourné "Faiblesse"
1916 : "Bon service armé"

Incorporé le 10/08/1916 au 58ème Régiment d'Infanterie
Passe le 17/04/1917 au 327ème Régiment d'Infanterie
Passe le 16/02/1919 au 121ème Régiment d'Infanterie
Passe le 01/05/1919 au 78ème Régiment d'Infanterie

Caporal le 18/01/1918
Caporal fourrier le 11/07/1918

Blessé le 20/08/1918 à Tartiers (Aisne) "Balle au genou"
Evacué blessé le 21/08/1918
Entre à l'hôpital complémentaire N° 9 Fontainebleau le 08/09/1918
Entre à l'hôpital complémentaire N° 60 Toulouse le 10/09/1918
Convalescence le 30/10/1918
Rentre au dépôt le 29/11/1918

* Classé inapte un mois commission de réforme de Guéret du 10/04/1919 "*Bronchite généralisée*"

Congés illimités de démobilisation le 12/09/1919
Se retire à Annonay
Certificat de bonne conduite "Accordé"

* Classé service auxiliaire sans pension d'invalidité " inférieure à 10% par commission de réforme de Valence du 30/04/1929 pour: "*Bronchite légère diffuse. Examen radioscopique normal, Bacilloscopie négative. Pas de reliquat d'un séton du genou droit, invalidité évaluée à 10% pour cicatrice opératoire phlegmon périnaphétique, opéré en 1926, sans relation ni avec blessure du genou ni avec affection pulmonaire*"

* Maintenu service auxiliaire proposé pour pension temporaire d'invalidité de 10% par commission de réforme de Valence du 05/09/1933 pour: "*1°) Sclérose non évolutive du sommet droit. Etat général déficient. Cœur normal. Aggravation signes cliniques. 2°) Pas de reliquats fonctionnels d'un séton du genou Gauche, par balle. Non modifié invalidité inférieure à 10% imputable*"

* Maintenu service auxiliaire invalidité 10% à titre documentaire commission de réforme de Valence du 10/04/1934 pour: "*1°) Sclérose non évolutive du sommet droit. Etat général déficient. Cœur normal. Aggravation des signes cliniques. 2°) Pas de reliquats fonctionnels d'un séton du genou gauche par balle non modifié. Invalidité inférieure à 10% imputable*"

* Notification ministérielle de rejet de pension N° 370528 du 21/07/1935 suite à commission de réforme de Valence du 10/04/1934 n'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension pour les motifs suivants: "*Ne présente aucun reliquats fonctionnels de séton au genou gauche l'affection allégué est inexistante, d'autre part l'intéressé est reconnu de sclérose du sommet droit*"

JOURDAN

Régis Ferdinand

* Notification de pension temporaire de 10% suite à commission de réforme de Valence du 05/09/1932 et arrêt de la cour de Nîmes du 07/03/1936 valable du 05/09/1933 au 04/09/1935 pour: "Sclérose du sommet droit (10%) cicatrice du genou droit sans gêne fonctionnel imputable inférieur à 10% (Blessures de guerre)"

* Maintenu service auxiliaire proposé pension temporaire invalidité 10% commission de réforme de Valence du 04/08/1936 pour: "Sclérose non évolutive du sommet droit avec état général déficient, cœur normal, submatite en arrière et à droite, Obscurité respiratoire à droite. Pas de signes cliniques de bronchite à ce jour"

* Maintenu service auxiliaire proposé pension temporaire invalidité 10% commission de réforme de Lyon du 28/07/1937 pour: "Légère bronchite diffuse avec état général un peu déficient Prochus disséminés sur toute la hauteur des 2 poumons, touse et crache. Etat général non modifié"

* Notification de pension temporaire de 10% concédé par commission de réforme de Valence du 04/08/1936 valable du 05/03/1935 au 04/09/1937 pour: "Sclérose non évolutive du sommet pulmonaire droit sans bronchite (10%)"

Rappelé à l'activité le 27/08/1939 au 151ème Régiment Régional
Renvoyé dans ses foyers le 27/10/1939 en prenant la position 'Sans Affectation'

Citation : Cité à l'ordre du Régiment N° 318

Médaille interalliée du 03/12/1934

Campagne contre l'Allemagne du 18/08/1916 au 10/08/1919

